

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

16 AVR. 2026

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

Réserve
du
Moniteur
belge



26050922

N° d'entreprise : **0455 949 092**

Nom

(en entier) : **Azelis Products International**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Léopold II 184/D - 1080 Molenbeek Saint-Jean**

**Objet de l'acte : PRISE DE CONNAISSANCE DU CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT
PERMANENT DU COMMISSAIRE – RENOUELEMENT DU MANDAT DU
COMMISSAIRE**

Il ressort de l'extrait des résolutions de l'associé unique d'Azelis Products International SA, prises à l'unanimité par écrit en date du 27 mars 2026, que l'associé unique a adopté les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance du changement de représentant permanent du commissaire.

L'associé unique prend acte du changement de représentant permanent de la société anonyme « PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren », en abrégé « PwC Bedrijfsrevisoren », dont le siège social est établi à 1831 Machelen (Diegem), Culliganlaan 5, inscrite sous le numéro d'entreprise 0429.501.944 au registre des personnes morales (Tribunal de l'entreprise de Bruxelles).

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette société sera représentée par Peter D'hondt BV, dont le représentant permanent est Peter D'hondt, réviseur d'entreprises, en remplacement de Peter Van den Eynde BV, dont le représentant permanent est Peter Van den Eynde, conformément à l'article 3:60 du Code des sociétés et des associations.

2. Renouvellement du mandat du commissaire

L'associé unique renouvelle le mandat de la société à responsabilité limitée « PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren », en abrégé « PwC Bedrijfsrevisoren », dont le siège social est situé à 1831 Machelen (Diegem), avenue Culligan 5, inscrite sous le numéro d'entreprise 0429.501.944 au registre des personnes morales (Tribunal de l'entreprise de Bruxelles), en tant que commissaire pour un nouveau mandat de trois ans.

Conformément à l'article 3:60 du Code des sociétés et des associations, cette société désigne Peter D'hondt BV, représentée en permanence par Peter D'hondt, réviseur d'entreprises, pour l'exercice du mandat.

Le mandat prendra fin après l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2028.

3. Mandat - formalités

L'associé unique décide de désigner comme mandataires Margot De Geest et Caroline Verelst, agissant conjointement ou individuellement, avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer au nom de la société toute formalité nécessaire ou utile (i) à la publication des présentes décisions au Moniteur belge et (ii) à la mise à jour du dossier de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

Caroline Verelst
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).